

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 002-200051118-20220919-50_2022-DE



DELIBERATION

2022/50

**SOLLICITATION DU PROGRAMME LEADER
VALORISATION DE SITES EMBLEMATIQUES DE THIERACHE
POUR LES PROFESSIONNELS DE L'AUDIOVISUEL**

L'an deux mille vingt-deux le 19 septembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à La Capelle, au siège de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, **Présents** : 10, **Représenté** : 1, **Votants** : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etait représenté : M. Vincent LAMOUREUX par Mme Marie DETERME.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick DUMON.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui vise à soutenir financièrement des porteurs de projets publics et privés, dans le but de faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activités et de vie. Ce programme est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Sur la période 2014-22, le PETR a bénéficié d'une enveloppe de presque 2 millions d'euros de crédits européens autour d'une stratégie : « valoriser les potentiels de la Thiérache au travers de la mise en réseau et la coordination des initiatives locales ».

Dès le début d'année 2022 et après attribution de crédits complémentaires au titre de la période de transition du PDR FEADER Picardie 2014-22, le PETR a engagé des réflexions autour d'un projet de valorisation de sites emblématiques du territoire à destination des professionnels de l'audiovisuel.

Les Hauts-de-France accueillent de nombreux tournages de séries, téléfilms et autres formats de fiction. Métropole lilloise, bassin minier, baie de Somme... Les paysages du Nord, du Pas-de-Calais et de Picardie suscitent l'engouement des réalisateurs. La Thiérache souhaite tirer parti de cet engouement : marqué par son histoire industrielle et la richesse de ses patrimoines naturels et paysagers, l'identité du territoire reste pourtant peu connue - voire méconnue - de sa population, des territoires voisins et hors de ses frontières.

Les élus du territoire du PETR souhaitent ainsi mettre en lumière quelques sites du territoire propices aux tournages de cinéma, de séries TV ou autre format. L'objectif du projet est de rendre visible l'offre disponible et de rendre compte du potentiel du territoire via le déploiement d'une communication digitale pertinente.

Le coût de ce projet est estimé à 34 275 euros HT pour lequel une participation de l'Union Européenne au titre du Programme Leader est sollicitée à hauteur de 80%. Le solde sera supporté par le PETR du Pays de Thiérache

	Montant HT (€)	Taux (%)
FEADER	27 420 € HT	80%
Autofinancement PETR du Pays de Thiérache	6 855 € HT	20%
Total	34 275 € HT	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le projet de valorisation de sites emblématiques de Thiérache pour les professionnels de l'audiovisuel ainsi que les modalités de mise en œuvre du projet ;

VALIDE le coût prévisionnel des projets ainsi que le plan de financement présenté ;

SOLLICITE les financements auprès de l'Union européenne au travers du programme LEADER à hauteur de 80% ; le solde sera supporté par le PETR du Pays de Thiérache ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;

PRECISE que les crédits nécessaires à ce projet sont prévus au Budget Primitif 2022, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 22/09/2022 Reçu en préfecture le 22/09/2022 Affiché le ID : 002-200051118-20220919-50_2022-DE
--